CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la feuille seulement—DIX PIASTRES PAR AN, payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en anglais et en français. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalles seront cotés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour le nord et les côtes.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm Marks.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine [illegible].
Bateau à vapeur MAZEPPA, capt. Joseph Cursac.
Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour eurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 9½ heures du matin et à la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH, Agents.
25 fev — 28 et 29, Nouvelle Levée.

POUR LE BAYOU SARA, passage seulement.—Le bateau à vapeur CHAMPION, fin marcheur et à basse pression, capitaine Mix, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu susdit et les ports intermédiaires, lundi 21 du courant, à 6 heures et demie du matin. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont comme suit:

De la Nlle Orléans,	Du Bayou Sara.
Les Mardis.	Les Lundis,
Jeudis.	Mercredis,
Samedis.	Vendredis,

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à
23 mars—30 JOHN DOUGLASS.

Pour la Mobile, Belize, et les ports intermédiaires.—Le steamer MERCHANT, capt. Swiler, partira du railroad jeudi au matin, 9 du courant, à l'arrivée des chars de 8 heures, pour lesdits ports. Pour passage seulement s'adresser à bord au capit. Swiler, ou à
7 juin JOHN KILSHAW, jr.

Pour Manchester, Vicksburg, Natchez et les ports intermédiaires. Le steamer bon marcheur IONE, capitaine Price, prendra son fret mardi, 24 mai, et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue Conti ou à
BUCKNER, STANTON & Co.
24 mai—30 rue Gravier

POUR MOBILE—Le bateau à vapeur à basse pression, MERCHANT, capitaine Swiler, partira désormais régulièrement pour Mobile, les Dimanche et Jeudi de chaque semaine, après l'arrivée des chars partis à 11 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à (21 mai) JOHN KILSHAW, JR.

POUR PHILADELPHIE—Le paquebot régulier JOHN SERGEANT, capt. Vandyke, ayant partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour prix ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le poteau 56, ou à
2 juin JAMES REED & Co. 35 Royale.
Le J. Sergeant sera remorqué à la vapeur pour remonter la Delaware. 2 juin

POUR NEW YORK—Le brick CORAL, de 187 tonneaux, [illegible] pieds d'eau avec la cargaison, peut encore recevoir environ 400 barils. Pour se fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue St. Louis ou à
1juin EASTMAN & BROTHERS, 30 V. Levée.

POUR PHILADELPHIE.
Le navire paquebot régulier EDWARD BONAFFE, capitaine Gallagher, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée partira le 30 mai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face le poteau 88 ou à JS. REED & Co.
rue Royale, No. 35
Le navire Edward Bonaffé sera remorqué jusqu'à Philadelphie pour remonter la Delaware.

POUR BOSTON—Le beau navire fin voilier TUSCANY, capit. Littlefield, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens pour environ quatre ou cinq passagers, s'adresser au capitaine à bord, en face le marché aux legumes, ou à
7 juin—10 GODFREY BLOSSMAN & Co.

Pour les Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL—Le navire AMBASSADOR, qui doit faire voile dans quelques jours, peut encore charger 200 balles de coton. (7 juin) LINCOLN & GREEN.

Pour les ports du Mexique.

POUR BRAZORIA Texas—La goëlette fine voilière, SHENANDOAH, capitaine Moore, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à WM. BRYAN,
30 mai 36, Nlle-Levée.

POUR BRAZORIA, (Texas.)
La goëlette paquebot régulier JULIUS, partira incessamment. Pour frêt et passage, s'adresser à bord ou à J. REED & Co,
25 mai rue Royale No. 35

Pour les Antilles.

POUR PORT-AU-PRINCE—Le brick fin voilier, CHANCE, capitaine Lemotte, peut encore recevoir du fret et environ 10 passagers. S'adresser à
1 juin HARROD & QUARLES, 24, Douane.

POUR LA HAVANE—La goëlette paquebot PHŒNIX, partira incessamment.—Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à (7 juin) R. GRONING & Co.

POUR MATANZAS—La jolie goëlette HALCYON, capt. Dickerson, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu.—Pour balance du frêt ou passage, s'adresser à
7 mai M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR MATANZAS—Un bâtiment du port de 8 à 900 barils, sera expédié pour ce port, s'il trouve du fret incessamment. Il est mouillé à quai et peut commencer à charger immédiatement. S'adresser à
5 mai R GRONING & Co.

A FRETER.
La goëlette FLORA, capitaine Appleman, du port de 900 barils, calant 5 1/2 pieds d'eau avec sa cargaison, est prête à faire voile. Pour les conditions, s'adresser à JAS. REED & Co.
7 juin rue Royale No. 35

A FRETER, (on préfère un port dans la Méditerranée)—Le navire doublé et chevillé en cuivre, OLIVE & ELIZA, du port d'environ 1200 barils. S'adresser à
10 mai THOMAS BARRETT & Co

A FRETER—La jolie goël. ONTARIO, capt. Preseon. S'adresser à HARROD & QUARLES,
6 avril 24, Douane

A FRETER—Le brick fin voilier SYREN, capt. Paddleton, du port de 230 tonneaux, ayant de beaux emménagemens pour passagers. Pour les conditions, s'adresser à
12 av JOHN A. PECK, 29 Bienville.

A FRETER (pour un des ports du Sud)—Le Brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, OCTAVIA, capt. I. Cross, de 110 tonneaux, et pouvant porter 900 barils, est prêt à recevoir un chargement.—S'adresser à bord vis-à-vis la rue Notre Dame, ou à C. WORSLEY,

AVIS—Un ou deux contracteurs expérimentés dans la construction des maisons, ainsi qu'un bon nombre de menuisiers et charpentiers, trouveront de l'emploi permanent à Pensacola. Pour plus amples détails, s'adresser aux bureaux de la Compagnie du Railroad de l'Alabama, la Floride et la Georgie, à Pensacola. 3 juin—12

AVIS—La compagnie du rail-road de la Nouvelle-Orléans et Nashville, demande à louer un certain nombre d'esclaves qui seront employés jusqu'à l'automne prochain dans les marais. Les gages seront de $20 à $26 par mois et défrayés. Les dits esclaves seront placés sous la surveillance d'un commandeur expérimenté. La salubrité bien connue du pays engagera sans doute les propriétaires qui désirent louer leurs esclaves, à s'adresser à R. S. SMITH,
7 mai—6m dans les bureaux de la compagnie.

Chemin à Coulisses de la rue d'Orléans.
CE chemin est maintenant ouvert tous les jours. Les chars partiront de la rue St. Claude à chaque heure du jour de 6 heures A. M. à 7 P. M. et partiront du Bayou St. Jean chaque heure de 6 1/2 heures A. M. à 7 1/2 P. M., et ce jusqu'à nouvel ordre.
Prix: 12 1/2 cents chaque course—Enfans moitié prix. 24 mars

SUCCESSION de Mary Taylor.—Avis.—Toutes les personnes ayant des réclamations contre la succession de feue Mary Taylor, sont requises de les présenter en forme authentique à S Blossman, curateur de ladite succession, ou au soussigné; et toutes celles qui doivent à la succession devront régler leurs comptes avec les mêmes, dans dix jours de cette date.
13 juin—3 JOHN L. THIELEN, av. du curateur.

Avis de Banques et de C[illegible]

BANQUE DE [illegible]
IL a été [illegible] de la direction, [illegible] qui seront par anticipation une partie du capital [illegible] sur le capital en actions dont il [illegible] aura droit sur la somme payée à ces dividendes en proportion de ses paiemens, pourvu qu'aucun dividende ne soit accordé sur aucune somme de paiemens qui n'auront pas été faits plus de trois mois avant que ledit dividende ne soit déclaré.
16 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

Compagnie de Banque et Rail Road De l'Atchafalaya, N. Orl. 7 mai 1836.
CETTE banque achète des traites sur New-York, Boston, Philadelphie, à 60 jours de vue.
7 mai ROBt. G. DIXON, caissier

BANQUE DE CARROLLTON.
A UNE assemblée de la direction, tenue le 19 avril dernier, une résolution fut adoptée pour demander le paiement de 5 piastres par chaque action le 15 mai courant et un autre paiement de 5 piastres est exigé sur chacune des époques ci après: 15 juin, 15 octobre, 15 novembre et 15 décembre prochain. Avis est donné par les présentes que lesdits paiemens devant être faits, aux époques ci-dessus désignées, conformément à ladite résolution et à la seconde section de l'acte original d'incorporation de la compagnie du rail road de la Nouvelle Orléans et Carrollton.
2 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane, Nouvelle Orléans, 15 Avril 1836.
TRAITES sur l'Est, à 60 jours de vue, achetées à cette banque à 2 pour cent d'escompte.
16 avril. J. B. PERRAULT, Caissier.

Compagnie du Théâtre d'Orléans.
LES livres de souscription continueront à rester ouverts, jusqu'à ce que le montant du capital de la dite compagnie soit rempli. 6 avril

CHEMIN A COULISSES DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET DE CARROLTON.—Heures de départ des Chars pendant l'été:
De Carrollton.
Un char à cheval à 4 heures du matin.
" à vapeur 6 "
" " 8 "
" " 10 "
" " 12 "
" à cheval à 2 heures de l'après-midi,
" " 4 "
" " 6 "
" " 8 heures du soir,
" à cheval à 10 "
De la Nouvelle-Orleans:
Un char à vapeur à 7 heures du matin.
" " 9 "
" " 11 "
" " 1 heure de l'après-midi.
" " 3 "
" " 5 "
" " 7 "
" " 9 du soir.
Les chars de la rue Jackson partent de Lafayette à 5 heures et demie, et de la rue du Canal à 6 heures, faisant un voyage chaque heure jusqu'à 10 heures du matin, l'heure à laquelle ils commenceront à courir toutes les demi-heures jusqu'à 10 heures du matin. Le même arrangement est observé pour les chars de la rue de la Course.
Nlle-Orléans, 15 avril 1836.
22 avril L. F. GENERES.

A LOUER [jusqu'au 1er. novembre]
Une maison commode et fort agréable, près rue Carondelet, ayant quatre appartemens et deux cabinets au premier étage et trois chambres au second, avec deux cuisines, chambres de domestiques, une citerne et une grande cour.
Loyer modéré, on prendra possession le 1er. juin prochain. S'adresser au Numéro 25, rue des Magasins. 25 mai

A LOUER—La maison et le terrain situés à l'encoignure des rues Hunter et Levée. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à
16 mai ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres.

A LOUER—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée ou par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépendances, cuisines, etc. située dans la rue Bagatelle.—S'adresser à
19 mars A. RASCH, 75 Chartres.

A LOUER—La partie habitable d'une très agréable maison située dans la rue du Canal, près de la rue Royale. composée de trois chambres, dont une très vaste, cour, citerne, cuisine, écurie et dépendances pour les domestiques. Cet appartement conviendrait parfaitement à un médecin.
S'adresser à EDWARD GOTTSCHALK,
26 mai 106 rue de Chartres.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de Slocomb.—Vente par le régister des testamens.—Samedi, seizième jour de juillet, 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire no. 1060, j'exposerai en vente publique à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, pour compte de la succession de feu Samuel Slocomb ainsi que pour le compte de James Erwin, afin d'effectuer un partage, la propriété suivante, savoir:
Un certain lot ou portion de terre, connu comme "terrain du moulin à scie" situé audessus de cette ville, et ayant, mesure américaine, 191 pieds 10 pouces de face à la rue de la Nouvelle Levée, et s'étendant en profondeur sur la continuation de la rue Louise, à 358 pieds 1 pouce jusqu'à une ligne qui le sépare de la corporation de la ville et de la propriété de Samuel Hart, et delà ayant sur ladite ligne de division 165 pieds jusqu'au fleuve Mississipi, borné de l'autre côté par la continuation de la rue Gaiennié, et la ligne de séparation des faubourgs Ste. Marie et Delord, et mesurant 318 pieds 5 pouces à la rue Gaiennié, jusqu'à ce qu'il coupe ladite ligne de division des faubourgs Ste. Marie et Delord, et delà s'étendant sur ladite ligne à 200 pieds jusqu'au fleuve Mississipi, ensemble le privilège de la batture, et tout l'accroissement et alluvion, ainsi que tous les droits, privilèges et avantages attachés au dit lot de terre, cette propriété étant la même que MM. Morgan, Colles et Henderson ont acquise conjointement avec ledit feu Samuel B. Slocomb, de la succession de William C. Withers, chacun pour un quart indivis, par acte en date du 12 avril 1830, au rapport de G. R. Stringer, ci devant notaire public de cette ville.
Conditions de la vente: 1, 2 et 3 ans de terme, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. B. Cénas. not. pub. aux frais de l'acquéreur 13 juin—29

SUCCESSION BALL—Vente par le Régister des Testaments. Jeudi, le vingt-troisième jour de juin 1836, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du dix-sept mai mil huit cent trente-six, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Jonathan Ball, la propriété foncière et les actions ci-après, savoir:
Une portion de Terre située rive droite du fleuve Mississipi, vis-à-vis la ville de la Nouvelle-Orléans, sur laquelle est construite l'ancienne poudrière avec toutes les batisses qui s'y trouvent, se composant de toute la terre renfermée par la ligne de l'entourage de la poudrière, ayant environ deux cent vingt huit pieds de face au fleuve Mississipi, la poudrière se trouvant au milieu de la dite portion de terre s'étendant du fleuve jusqu'à soixante pieds en arrière de la poudrière.
2°. Vingt actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane.
Conditions de la vente: Mille piastres comptant avec intérêt à raison de dix pour cent par an depuis le 4 juin 1834, et la balance à un an de crédit en billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actions, comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
23 mai Régister des Testaments

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Emerson.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire datif de feu Nathaniel Emerson ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la cour,
13 juin W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Giroud.—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les curateurs de la succession de feu Marius Giroud ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte, et lesdits curateurs déchargés de leurs fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour,
13 juin W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Lacoste.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les curateurs de la succession de feu Etienne Lacoste ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre leurs mains répartis conformément audit compte et lesdits curateurs déchargés de leurs fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.
13 juin W F C DUPLESSIS, rég. des test.

COUR DES PREUVES—Attendu que James Gottschalk a présenté une pétition à la cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Isaac Warbeck, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
14 juin W F C DUPLESSIS, rég. des tests

INFIRMERIE FRANKLIN.
CETTE maison de Santé dans le faubourg Franklin, près le chemin à coulisses de Pontchartrain est en état de recevoir des malades des deux sexes, qui y seront soignés avec tous les soins possibles.
Les dames et messieurs peuvent occuper des appartemens séparés à l'entresol, avec garde-malades, au prix de $3 par jour. D'antres personnes peuvent être agréablement logées dans de vastes salles bien aérées ou bien chauffées suivant la saison.
Le docteur Luzemberg visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur Lewis en est le médecin résidentaire. 28 nov

A VENDRE.—Plusieurs terres d'un grand prix pour la culture du coton et de la canne à sucre parfaitement bien situés. Pour les conditions qui seront très favorables et pour plus amples renseignemens s'adresser à
9 mars L. MILLAUDON.

ON DEMANDE—Un cuisinier, qui sache parfaitement faire la cuisine. De très bons gages seront payés à un homme bien au fait et très entendu. S'adresser par écrit à C H, boite no. 42, à la poste.
18 mai—12

ON DEMANDE à louer un bon cuisinier. S'adresser au bureau de cette feuille. 6 juin—3

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de Gravier.—Vente par le régistrer des testamens.—Vendredi, [illegible] jour de juillet 1836, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du trente et un [illegible] 1836, à midi, à la Bourse encoignure [illegible] j'exposerai en vente publique, à la Bourse des rues St. Louis et Chartres, les propriétés suivantes, dépendant de la succession de feu Jean Gravier, savoir:
Vingt deux lots de Terre dans l'Ilet borné par les rues Poydras, St. Paul, Perdido et Gironde, savoir:
Un lot de terre, situé dans le faubourg Ste. Marie, désigné par le no. 1, formant une des encoignures des rues St. Paul et Poydras, et mesurant 110 pieds de face à la rue St. Paul, 30 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Poydras, 110 pieds sur la ligne du lot no. 2, et 30 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.
Les lots nos. 2, 3, 4, 5 et 6, attenant les uns aux autres, et ayant les mêmes dimensions que le lot numéro 1.
Le lot no. 7, formant l'encoignure des rues Poydras et Gironde, et mesurant 30 pieds, 7 pouces 2 lignes de face à la rue Poydras, sur une profondeur de 110 pieds face à la rue Gironde, et 30 pieds, 6 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond.
Le no. 8, mesurant 30 pieds face de à la rue Gironde, 107 pieds sur la ligne du côté de la rue Poydras, 107 pieds sur la ligne du lot numéro 9, et 30 pieds dans le fond.
Les lots numéros 9 et 10, attenant l'un à l'autre, et ayant les mêmes dimensions que le lot no. 8.
Le lot no. 11, formant l'encoignure des rues Gironde et Perdido, et mesurant 114 pieds, 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Gironde, 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Perdido, 112 pieds 8 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot no. 12, et 30 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.
Le lot no. 12, attenant au lot no. 11, et mesurant 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Perdido, 112 pieds 8 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot no. 11, 110 pieds 10 pouces et 5 lignes sur la ligne du lot no. 13, et 30 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond
Le lot no. 13, attenant au lot no. 12, et mesurant 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Perdido, 110 pieds 10 pouces et 5 lignes sur la ligne du lot no. 12, 109 pieds 7 lignes sur la ligne du lot no. 14, et 30 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.
Le lot no. 14, attenant au lot no. 13, et mesurant 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Perdido, 109 pieds 7 lignes sur la ligne du lot no. 13, 107 pieds, 3 pouces et 1 ligne sur la ligne du lot no. 15, et 30 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.
Le lot no. 15, attenant au lot no. 14, et mesurant 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Perdido, 107 pieds 3 pouces et 1 ligne sur la ligne du lot no. 14, 105 pieds 5 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot no. 16, et 30 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.
Le lot no. 16, attenant au lot no. 15, et mesurant 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Perdido, 105 pieds 5 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot no. 15, 103 pieds 7 pouces et 5 lignes sur la ligne du lot no 17, et 30 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fonds.
Le lot no. 17, attenant au lot no. 16, formant une des encoignures des rues Perdido et St Paul, et mesurant 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Perdido, 103 pieds 7 pouces et 5 lignes sur la ligne du lot no 16, 101 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à la rue St. Paul, et 30 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.
Les lots nos 18, 19 et 20, attenant les uns aux autres et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue St Paul, sur 107 pieds de profondeur, entre des lignes parallèles.
Le lot no. 21, mesurant 49 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue St. Paul, sur 107 pieds de profondeur, et 43 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond, laquelle le sépare du lot no. 22.
Le lot no. 22, mesurant 36 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Gironde, sur 107 pieds de profondeur, et 43 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond, qui le sépare du lot no. 21.
Vingt lots de Terre, dans l'Ilet compris entre les rues Poydras, Gironde, Hevia et St. Paul, savoir:
Le lot no 1, formant une des encoignures des rues Poydras et St Paul, mesurant 110 pieds de face à la rue St. Paul, et 26 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Poydras, et 26 pieds 11 pouces et 4 lignes dans le fond.
Les lots nos. 2, 3, 4, 5, 6 et 7, attenant les uns aux autres et ayant les mêmes dimensions que le lot no. 1.
Le lot no. 8, formant une des encoignures des rues Poydras et Gironde, et mesurant 26 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Poydras, sur une profondeur de 110 pieds face à la rue Gironde, et 26 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond.
Les lots nos. 9, 10, 11, 12, 13 et 14, attenant les uns aux autres, et mesurant chacun 27 pieds 3 pouces et 5 lignes de face à la rue Gironde, sur 107 pieds 10 pouces de profondeur, entre des lignes parallèles.
Les lots nos. 15, 16, 17, 18, 19 et 20, attenant les uns aux autres, et mesurant chacun 27 pieds 3 pouces et 5 lignes de face à la rue St. Paul, sur 107 pieds 10 pouces de profondeur entre des lignes parallèles.
Un lot de terre situé dans le faubourg Ste. Marie, fesant face aux rues Hevia, Gironde et St. Paul, ayant (mesure américaine) environ 215 pieds de face à la rue Hevia, environ 127 pieds de face à la rue Gironde, environ 121 pieds de face à la rue St. Paul, et borné dans le fond par la ligne nommée la ligne de Jacques Moquin.
Un lot de Terre de forme irrégulière, situé au dit faubourg Ste. Marie, fesant face aux rues Hevia, Gironde et Frèret, ayant [mesure américaine] environ 197 pieds de face à la rue Hevia, environ 102 pieds de face à la rue Frèret, environ 126 pieds de face à la rue Gironde, et borné dans le fond par la dite ligne de Jacques Moquin.
Un lot de terre de forme irrégulière, situé au dit faubourg Ste. Marie, fesant face aux rues Hevia, Frèret, et Ste. Marie, ayant [mesure américaine] environ 195 pieds de face à la rue Hevia, environ 96 pieds de face à la rue Frèret, environ 57 pieds de face à la rue Ste. Marie, borné dans le fond par la dite ligne de Jacques Moquin.
Un lot de terre de forme irrégulière, situé au dit faubourg Ste. Marie, fesant face aux rues Hevia et Ste Marie, ayant (mesure américaine) environ 230 pieds de face à la rue Hevia, et environ 44 pieds de face à la rue Ste. Marie, borné dans le fond par la dite ligne de Jacques Moquin.
Un ilet, situé dans les derrières du dit faubourg Ste. Marie, fesant face aux rues Bolivar, Gravier, Perdido et Jane, ayant (mesure américaine) 453 pieds 3 pouces et 1 ligne de face à la rue Bolivar, 245 pieds 2 pouces et 10 lignes de face à la rue Gravier, 245 pieds 2 pouces et 10 lignes de face à la rue Perdido, et 453 pieds 3 pouces et 1 ligne de face à la rue Jane.
Un ilet, situé dans les derrières du dit faubourg Ste. Marie, fesant face aux rues de la Commune, Bertrand, Gravier et Bolivar, ayant (mesure américaine) 245 pieds 2 pouces 10 lignes de face à la rue de la Commune, 428 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Bertrand, 245 pieds 2 pouces 10 lignes de face à la rue Gravier, et 428 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Bolivar.
Un ilet, situé dans les derrières du dit faubourg Ste. Marie, fesant face aux rues Gravier, Perdido, Bertrand et Bolivar, ayant [mesure américaine] 245 pieds 2 pouces 10 lignes face à la rue Gravier, 245 pieds 2 pouces 10 lignes face à la rue Perdido, 453 pieds 3 pouces et 1 ligne de face à la rue Bertrand, et 453 pieds 3 pouces et 1 ligne face à la rue Bolivar.
Un ilet, situé dans les derrières du dit faubourg Ste. Marie, fesant face aux rues Perdido, Bertrand, Poydras et Bolivar, ayant (mesure américaine) 245 pieds 2 pouces 10 lignes de face à la rue Perdido, 389 pieds 4 pouces et 1 ligne de face à la rue Bertrand, 245 pieds 2 pouces 10 lignes de face à la rue Poydras, et 389 pieds 4 pouces et 1 ligne de face à la rue Bolivar.
Un ilet, de forme irrégulière, situé dans les derrières du dit faubourg Ste. Marie, fesant face aux rues Poydras, Bertrand et Bolivar, ayant (mesure américaine) 245 pieds 2 pouces 10 lignes de face à la rue Poydras, 271 pieds 9 pouces et 1 ligne face à la rue Bertrand, 360 pieds 11 pouces et 5 lignes face à la rue Bolivar, et 189 pieds sur la susdite ligne de Jacques Moquin
Les susdites propriétés seront vendues conformément à un plan qui sera exhibé à la Nouvelle Bourse avant et y compris le jour de la vente.
Conditions de la vente: Un dixième comptant, la balance à un crédit de 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque sur les propriétés vendues jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs.
10 juin—30

SUCCESSION Ball.—Vente par le régister des testamens.—Mercredi, 15 Juin, 1836, à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 17 Juin, 1835, j'exposerai en vente publique, à l'encan pour compte de la succession de feu Jonathan Ball, les esclaves savoir:
1o. Jane, negresse, âgée d'environ 28 ans.
2o. John, negre, âgé d'environ 12 ans.
Conditions—6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
14 mai W. F. C. DUPLESSIS, reg. des. tests.

COUR DES PREUVES—Attendu que J. P. Benjamin a présenté une pétition à la cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Charlotte Bonifay, f. c. l. décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
11 juin W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Maignan—Avis est par le présent donné aux créanciers et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par veuve Maignan, tutrice de ses enfans mineurs et administratrice de la succession de son mari Jean Maignan décédé, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS,
11 juin rég des test

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Robert Evans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par James B. Hullin, exécuteur testamentaire de feu Robert Evans, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte, et ledit exécuteur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.
8 juin W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de Cucullu—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de feu Simon Cucullu ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte, et ledit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.
8 juin W F C DUPLESSIS, rég. des test.

EAU-DE-VIE—42 demi pipes eau-de-vie, d'importation directe et ayant droit au draw-back, 8 caisses do. de 28 et 37 ans. Vins de Madère de 7 à 41 ans; sherry de 7 à 19 ans; Porto blanc et rouge, en barriques et en bouteilles, à vendre
HAP BROWN & Co.
24 mai Bienville No. 47

PROCLAMATION

PAR [illegible] Gouverneur de l'[illegible]

ATTENDU que la loi requiert que les Représentans de l'Etat de la Louisiane au Congrès des Etats-Unis pour le vingt cinquième Congrès, qui doivent rester en fonctions pendant deux ans à partir du trois de mars mil huit cent trente sept, soient élus le premier lundi de juillet prochain et les deux jours suivans, savoir:
Un représentant au 25ème Congrès, qui doit être choisi dans le premier district congressionnel, composé des comtés d'Orléans, des Allemands, d'Acadie et de Lafourche.
Un représentant au 25ème congrès, qui doit être choisi dans le second district congressionnel, composé des comtés d'Iberville, de la Pointe Coupée et de Féliciana.
Un représentant au 25ème congrès, qui doit être choisi dans le troisième district congressionnel, composé des comtés des Attakapas, des Opélousas, des Rapides, des Natchitoches, de Ouachita et de Concordia.
Et attendu que la loi porte qu'aux jours sus-mentionnés, il sera élu un sénateur dans chacun des districts sénatoriaux ci-après, dont les fonctions devront durer quatre ans, savoir:
Un sénateur pour le comté des Allemands.
Un sénateur pour le comté d'Acadie.
Un sénateur pour le comté des Opélousas.
Un sénateur pour le comté des Rapides
Un sénateur pour le comté de Concordia.
Un sénateur pour le district comprenant les paroisses de Ste. Hélène, de St Tammany, de Washington et de Livingston.
Un sénateur pour le premier district du comté d'Orléans.
Un sénateur pour le troisième district du comté d'Orléans.
Et attendu que la loi porte aussi que le dit premier lundi de juillet prochain et les deux jours suivans, cinquante représentans à l'assemblée générale de l'Etat de la Louisiane, seront élus et choisis pour le terme de deux ans, dans tout l'Etat, de la manière suivante savoir:
Un représentant pour la paroisse de Plaquemine.
Un représentant pour la paroisse de St. Bernard.
Sept représentans pour la paroisse d'Orléans.
Un représentant pour la paroisse de Jefferson.
Un représentant pour la paroisse St. Charles.
Un représentant pour la paroisse St. Jean Baptiste
Deux représentans pour la paroisse St. Jacques
Un représentant pour la paroisse de l'Ascension.
Deux représentans pour la paroisse de l'Assomption.
Trois représentans pour la paroisse de Lafourche Intérieure.
Un représentant pour la paroisse de Terrebonne.
Un représentant pour la paroisse de Ouest Baton Rouge.
Un représentant pour la paroisse et le comté de la Pointe Coupée.
Un représentant pour la paroisse de Concordia et Carroll.
Deux représentans pour la paroisse et le comté des Natchitoches.
Un représentant pour la paroisse de Catahoula.
Deux représentans pour la paroisse des Rapides.
Un représentant pour la paroisse des Avoyelles.
Trois représentans pour la paroisse de St. Landry.
Deux représentans pour la paroisse de Lafayette.
Un représentant pour la paroisse d'Iberville.
Un représentant pour la paroisse de St. Martin.
Un représentant pour la paroisse de Ste. Marie.
Deux représentans pour la paroisse d'Est Baton Rouge.
Un représentant pour la paroisse de Claiborne.
Un représentant pour la paroisse de Ouachita.
Deux représentans pour la paroisse d'Est Féliciana
Deux représentans pour la paroisse d'Ouest Félicia[na]
Un représentant pour la paroisse de Washington.
Un représentant pour la paroisse de Ste. Hélène.
Un représentant pour la paroisse de Livingston.
Un représentant pour la paroisse de St. Tammany.
En conséquence, j'ai jugé à propos de lancer cette proclamation, afin de donner aux électeurs, dans toute l'étendue de l'Etat, avis des susdites élections, ordonnant à tous juges de paroisses, shériffs et autres fonctionnaires que cela concerne, de tenir les dites élections au jour susdit, dans leurs paroisses, districts et comtés respectifs, de les faire diriger, et d'en faire faire des retours, de la manière et dans le délai voulus par la loi.

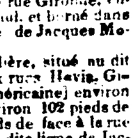

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce deuxième jour de mai, mil huit cent trente six, et dans la soixième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique. E. D. WHITE.
Par le Gouverneur,
MARTIN BLACHE, Sec. d'Etat

Manufacture de Clous de Phenix et Cumberland, Pennsylvanie.
LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux négocians et importeur de quincaillerie de la Nouvelle Orléans, qu'ils tiennent constamment en magasin au no 208, rue du marché à Philadelphie, un vaste assortiment de clous coupés assortis depuis 3 pouces jusqu'à 7, dont la vente et la livraison seront faites aux conditions les plus avantageuses, et l'expédition soignée avec la plus grande ponctualité.
Ces clous sont fabriqués dans leurs manufactures, connues dans le monde commercial l'une sous le nom de Phénix, et l'autre sous celui de Cumberland.
Les barils et barillets sont tous estampés; ceux qui sont marqués Phenix contiennent des clous *Flat grips*; ceux qui sont marqués Cumberland contiennent des clous *Edge grips*.
Depuis longtemps ces clous sont favorablement connus et fort estimés dans le commerce, comme aussi des constructeurs, et il est probable que leur réputation s'est étendue jusqu'au marché de la N. Orléans.
REEVES & WHITAKER,
27 mai—6m No 208, Market st. Philadelphie.

Compagnie du Chemin a coulisses de Baton Rouge et Clinton.
ATTENDU que les soussignés ont été nommés par la direction de la Compagnie du Railroad de Bâton Rouge et Clinton, commissaires pour recevoir les souscriptions au capital de la dite compagnie,
Il est notifié par les présentes que mardi, 14 juin, les livres de souscription au capital du Railroad de Bâton Rouge et Clinton seront ouverts dans les bureaux de la Banque de Cité de la Nouvelle Orléa[ns] et resteront ouverts jusqu'à mercredi, 6 juillet prochain.
Par la section 4 de l'acte d'incorporation de ladite compagnie, il est stipulé que 5 piastres par chaque action seront payées au moment de souscrire; et par une résolution de la direction de ladite compagnie, les soussignés, commissaires, sont autorisés à recevoir en paiement des billets à 6 mois, endossés à satisfaction et payables en banque, pour toutes sommes audessus de de $100, qui devront être payées au moment de souscrire.
SAMUEL J. PETERS,
GLENDY BURKE,
CUTHBERT BULLITT.
2 juin—12 ST. CLAIR THOMASSON

VENTE par le Marshal—Les Etats-Unis contre 2 caisses pistolets de duel. Dans la cour de district des Etats-Unis, pour le district oriental de la Louisiane. En vertu d'un ordre de venditioni exponas à moi adressé, il sera vendu au bureau du Marshall des Etats-Unis, derrière la Douane, mercredi, 22 juin, à 11 heures et demie, A. M.
Deux caisses pistolets de duel, condamnées comme forfaites aux Etats-Unis. Conditions: comptant.
9 juin J. H. HOLLAND, marshal des E.-U.

VENTE par le Marshal.—Les Etats-Unis contre le brick Phœnix, ses agrès, apparaux et meubles Dans la cour de district des Etats-Unis, district oriental de la Louisiane.—En vertu d'un ordre de venditioni exponas, adressé à moi, il sera vendu à l'Arcade de Banks, dans la rue des Magasins entre celles de Gravier et Natchez, au faubourg Ste. Marie, samedi, 18 juin, à midi précis:
Le brick Phœnix, ses agrès. apparaux et meubles
Conditions: comptant.
4 juin J. H. HOLLAND, marshal des E. U.

A VENDRE par le soussigné, à des prix et conditions avantageuses.
50 barriques vin rouge; Pauliac Médoc,
50 do Montferrand,
400 caisses vin St Julien Médoc,
100 caisses Château Latour,
50 caisses Château Lafitte,
50 caisses Sauterne
50 caisses Haut Barsac
600 caisses vin vieux Haut Brion, la Mission 1825 et 1829,
20 barriques vin rouge Haut Brion, la Mission 1825, 1827, 1830 et 1833,
25 demi-barriques vin rouge ordinaire, St Etèphe Médoc.
R A. LEFEBVRE,
18 mai encoignure St Louis et Levée

MOULIN à scie et terrain de batture, à louer.—Le soussigné ayant acheté le beau moulin à scie, avec le terrain de batture, sitné sur la ligne supérieure du faubourg Livaudais, désire louer cette propriété à des conditions et termes favorables, et s'engage à la mettre en ordre. La location en est supérieure à celle de tout autre. La rue pavée y arrive, et le railroad qui traversera le faubourg Plaisance pour aller joindre celui de Carrollton facilitera les moyens d'expédier les bois, &c, en ville, en tout temps; l'eau y est profonde et sans courant qui emporte les radeaux; enfin il y a un espace plus que suffisant pour établir un vaste chantier. Le bois de flottaison sera en outre un objet d'importance. Cette location offre une belle occasion à un homme entreprenant. S'adresser à
19 mai JOHN M BACH, 58 rue Magasins

COMMIS—Un jeune homme, rangé, aimant le travail, bien entendu au commerce d'épiceries et connaissant la tenue des livres peut trouver un bon emploi en adressant une note à la boite no 251, à la poste; il devra fournir des recommandations.
On préfèrerait quelqu'un qui parlât les langues anglaise, française et espagnole. 10 juin

Nouvelles Marchandises du Printemps.
DUVIVIER & WOODLIEF, No. 71, rue de Chartres, ont reçu par les paquebots Yazoo, Mississippi et autres arrivages, un assortiment aussi considérable que bien choisi de marchandises de fantaisie et de fonds, composé de tous les articles qui forment leur genre d'affaires choisis parmi les importations des premières maisons du Nord, avec goût, et dont des prix sont très avantageux. Ils ont aussi pris des arrangemens pour recevoir de Paris, de Lyon, et d'Angleterre, par l'intermédiaire de leurs correspondans de New-York, tous les articles qui conviennent à ce marché. On trouve maintenant chez eux, 5 caisses superbes mousselines françaises, rayées; à bouquets; 3 do do jaconas peints; 2 do do à petite dessins; 10 cartons mousselines Suisses à raies de satin et à carreaux; 6 do. do. jaconas à carreaux et à raies; 2 caisses batiste, demi-batiste et jaconas organdis, mousselines suisses; 5 caisses draperies et brodées à l'aiguille; toile pour moustiquaires; percales do. 30 pièces toile fine d'Irlande et Barnsby, pour draps, de toutes largeurs; serviettes et nappes damassées; 3 caisses toile d'Irlande, tous prix; mouchoirs de batiste, broderies de Paris, et à grands ourlets à jour; 2 caisses bas de coton anglais; 150 pièces gros de Naples, pouls de soie; 1 caisse hernanis et florences, couleurs de fantaisie; bombazines françaises; mérinos du thibet et de cachemire; assortiment considérable de broderies de Paris, schalls et mouchoirs de fantaisie, bas de soie, gants, &c. &c. 25 av—a

POMMES SECHES—50 barils reçus et à vendre par 3 juin PERKS & HALL, 2 Front Levee

SUCCESSION [illegible]—Vente par le régister des testamens—Mardi, 21 juillet 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 25 février, 1836, j'exposerai en vente publique à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, pour compte de la succession de feu Princess Stewart Newton, la moitié indivise de la propriété ci-après décrite, savoir:
Un lot de terre, situé au faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson, désigné sous le no [illegible], sur un plan particulier; ledit lot ayant, mesure anglaise, 25 pieds de face au chemin public, ou rue de la Levée, entre les rues Adèle et Joséphine; sur 186 pieds 8 pouces et demi de profondeur du côté d'en haut, où il attient à la propriété de Patrick Dayley, 185 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur du côté d'en bas où il atteint à la propriété de Daniel Boyle, et 24 pieds 9 pouces 3 quarts de largeur dans le fond, où il atteint à la propriété de John Laizer, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; ledit lot de terre faisant partie des lots désignés sur le plan original dudit faubourg par les nos. 4 et 5.
Et à la même heure et au même endroit il sera vendu l'intérêt de William H. White à la moitié indivise dudit lot de terre. Conditions de la vente: comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Joseph B. Marks, aux frais de l'acquéreur. 10 juin

SUCCESSION Delpech alias Lavergne.—Vente par le Register des Testaments.—Mardi, vingt unième jour de juin 1836, à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Antoine Delpech alias Lavergne, les esclaves, savoir:
Landy, négresse, âgée d'environ quarante ans, ivrognesse et maronneuse.
Phebé, négresse, âgée d'environ trente-six ans, un peu cuisinière.
Conditions—Moitié comptant, et la balance à six mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testaments.
N. B. Les actes pardevant Carlisle Pollock, aux frais des acquéreurs. 21 mai

SUCCESSION HENRY, h. c. l.—Vente par le Register des Testaments.—Samedi dix-huit Juin, 1836, à midi, à la bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu de deux ordres de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu William Henry, h. c. l., la propriété savoir:
1o. Un certain lot ou portion de terre, avec les batisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg Delord, et désigné sous le numéro *Trente*, d'après un plan dressé par Richard Delafield, capitaine d'Ingénieurs et ingénieur pour la Compagnie de Banque et Canal, en date du mois de Mars, mil huit cent trente deux, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ex notaire en cette ville: ledit lot de terre mesurant, mesure Anglaise, vingt cinq pieds de face à la rue Baronne, et vingt cinq pieds de large sur la ligne du fonds sur une allée, ayant vingt cinq pieds de large. sur une profondeur de cent cinquante huit pieds (étant le même lot de terre acquis par le défunt de J P. Davidson et L M. Davidson), par acte passé par devant Jules Mosey, notaire public en cette ville, en date du trois Fevrier, mil huit cent trente quatre.
2o. Un certain demi lot de terre, situé au nouveau Faubourg Marigny, au dessous de cette ville, mesurant, mesure française, trente pieds de face, à la rue Union, sur une profondeur de cent vingt pieds, étant la moitié d'un certain lot de terre, désigné sous le numéro "*Cinq*," dans l'ilet No. quatrevingt quatorze, acquis par le défunt, conjointement avec Fs. Bierre, h. c. l., par acte passé au rapport de Charles Janis, notaire public en cette ville, le 26 Juillet, 1830, lequel demi lot de terre appartient au défunt, d'après un acte de partage passé pardevant Théodore Seghers, notaire public, en cette ville, le douze Mars, 1833.
Conditions de la vente: Un tiers comptant, un tiers dans neuf mois, et un tiers dans dix huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.
W. F. C. DUPLESSIS, reg. des test.
N.B. Les actes de vente seront passés pardevant H. B. Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
14 mai

SUCCESSION Cuci—Vente par le régister des testamens—Samedi, deuxième jour de juillet 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la communauté qui a existé entre James Serra Cuci et feu Angela Beribeaud sa femme, l'esclave nommée Susanne.
Conditions. Six mois de crédit en billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
1 juin W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

SUCCESSION de feu COUSSOT.—Vente par le Register des Testaments.—Vendredi, le huit de juillet, 1836, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feue Françoise Jacob Being, veuve en premières noces de Jean Faisand Legros, et en secondes noces de Charles Coussot, l'esclave suivante:
Ursule, une mulatresse esclave âgée d'environ 28 ans, blanchisseuse, repasseuse et un peu cuisinière.
Conditions de la vente:—Six, douze et dix huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
Régister des Testaments.
N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant H. Pédesclaux, not. public, aux frais des acquéreurs.
6 juin

SUCCESSION DE MURPHY.—Vente par le Régister des Testamens.—Mardi vingt huitième jour du mois de Juin, mil huit cent trente six, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu William Murphy, les esclaves, savoir:
Manda ou Amanda, âgée d'environ 18 ans, ayant fait un vol depuis la mort de son maitre, et a été en marronnage.
John, nègre d'environ 28 ans, très bon cuisinier et patissier et maronneur. Conditions, comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Carlisle Pollock, not. pub. aux frais des acquéreurs.
26 mai

SUCCESSION MATHE, h. c. l.—Lundi vingt septième jour de juin 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Siméon Mathé, h c l, les esclaves, savoir:
Manuel, nègre âgé d'environ dix sept ans.
Fanny dit Penny, négresse américaine, âgée d'environ dix huit ans, un peu blanchisseuse.
Conditions—6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
W F C DUPLESSIS, Reg. des test.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Louis T. Caire, not. pub. aux frais des acquéreurs.
26 mai

DANS l'affaire des enfans mineurs de Jean Baptiste Neuville Durel.
Vente par le Régister des Testaments.—Samedi, le vingt cinquième jour de juin, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre, (daté 7ème. Mai, 1836,) de l'hon. Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte des enfans mineurs de Jean Baptiste Neuville Durel, le nègre esclave nommé William, âgé environ treize ans.
Conditions de la vente:—six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Tes.
N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pédesclaux, not. pub. aux frais des acquéreurs.
24 mai

SUCCESSION MARIGNY—Cour des Preuves.—Vente par le Régister des testamens. Vendredi 24 jour de juin, 1836, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de Prosper Marigny, décédé, les esclaves suivans, savoir:
Euphrosine, négresse créole âgée d'environ trente ans et son fils Charles, âgé d'environ douze ans.
Conditions de la vente: Douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W F C DUPLESSIS,
24 mai Régister des testamens.
N. B. L'acte de vente sera passé par devant Félix Grima, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

SUCCESSION de Charbonnet.—Vente par le régister des testamens.—Vendredi, 1er jour de juillet, 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique à la Bourse, encoignure Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Amable Charbonnet, les esclaves suivans, savoir:
Hélène alias Dénise, négresse d'environ 29 ans, avec ses deux enfans, Marcey alias Suzette, d'environ 11 ans, et Gustave, d'environ 4 mois.
Conditions: Six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.
L'acte de vente sera passé par devant M. Théodore Seghers, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 31 mai

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de Soubercaze.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la succession de feu Pierre Soubercaze ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la cour.
11 juin W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de Segalas.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs testamentaires de feu Pablo Segalas ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte, et lesdits exécuteurs testamentaires déchargés de leurs fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS,
11 juin rég. des tests

A VENDRE par le soussigné, rue Royale, no 136, entre Toulouse et St. Louis:
240 barriques vin rouge Médoc,
12 demi do do
12 barriques vin rouge St. Emelion,
40 do do Graves,
26 demi do vin blanc Sauterne,
12 balles toile de Bretagne.
11 juin FELIX LABATUT.

Ventes par [illegible]

Alexander Milne contre James Wilson, h. c. l.
COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse. encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi le 20 juin prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans ledit ordre de saisie et de vente.
Un certain lot de terre situé dans la ville de Milneburg, au lac Pontchartrain, dans cette paroisse, désigné par le no. un, dans l'ilet no. cent soixante quatre, sur un plan original de ladite ville, déposé en l'étude de C. Pollock, not. pub.
Ledit lot de terre ayant, mesure française, soixante pieds de face à la rue Columbia sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue des Français, formant l'encoignure, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.
Conditions de la vente: $1,333 33⅓ comptant et les intérêts à 10 pour cent sur $666 66 du 27 octobre 1834, et les mêmes intérêts sur $666 66 du 24 octobre 1835 et frais du procès. $666 66 2/3 payable le 24 octobre 1836, et la balance, s'il y en a une, payable comptant.
19 mai FRED. BUISSON, shérif.

Avis Judiciaires.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—No. 8922—John Carnes (en prison) contre ses créanciers—Présent l'honorable Charles Maurian, juge. Après lecture et enregistrement de la pétition et du tableau dans cette affaire, il est ordonné que les créanciers dudit débiteur insolvable aient à donner leurs raisons en pleine cour, vendredi 24 juin, pourquoi la pétition dudit pétitionnaire ne serait pas accordée; et en attendant que toutes procédures contre sa personne et sa propriété soient suspendues.
Par ordre de la cour—Bureau du greffe, 31 mai 1836.
1 juin—2ps P A. GUYOL, député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—Vendredi, 3 juin 1836.—E M. Dufouchar Degruy contre ses créanciers.—No, 12479—Sur motion de Mr. E. A. Canon, avocat du syndic des créanciers de l'insolvable, et sur enrégistrement du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour que les créanciers dudit insolvable et toute autres personnes intéressées, déduisent sous dix jours, après la publication de cette ordre les raisons pour lesquelles ledit tableau de distribution ne serait pas homologué et confirmé, conformément à la loi. Extrait des minutes.
10 juin—10 H. FARRIE, Dép. Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—No. 8911—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—J. Marchesseau contre ses créanciers.—La cession de propriété par le pétitionnaire est acceptée par la cour, au profit de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de H. Pédesclaux, notaire, le 29 juin, pour y être délibéré sur les affaires du dit insolvable; et en attendant, toutes procédures contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.
Par ordre de la cour,
Bureau du Greffier, 27 mai 1836.
9 juin—8,2ps A. PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du 1er. district judiciaire—Dans l'affaire de Charles A. Warfield contre ses créanciers—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers dudit insolvable ait lieu pardevant W. Y. Lewis Esq. not. pub. le jeudi 7 juillet prochain à 10 heures A. M. afin de délibérer sur les affaires de l'insolvable, et pour nommer un syndic ou des syndics en remplacement de M. Morgan, démissionnaire.
Par ordre de la Cour.
Le 26 mai 1836. J. LEWIS,
3 juin—12 2aw Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 8882—Ketchum & Lubbock contre leurs créanciers—La cession des propriétés faite par le pétitionnaire est acceptée par les présentes par la cour au profit de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers aura lieu en l'étude de M. H B Cénas, notaire, samedi, dix-huitième jour de juin prochain, pour y délibérer sur les affaires des insolvable; et qu'en même temps toutes poursuites contre leurs personnes ou leurs propriétés soient suspendues. Et il est de plus ordonné que MM. Lawrence et Winthrop, avocats sont nommés pour représenter les créanciers absens dans cette affaire. Par ordre de la cour.—Au Greffe, Nouvelle Orléans, 14 mai 1836.
16 mai—10,3ps A. PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—No. 8,928—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—4 juin 1836—Benjamin Briol, maintenant détenu, contre ses créanciers—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et du bilan dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable ait lieu en pleine cour, le 22ème jour de juin courant, pour y délibérer sur la demande du pétitionnaire; et en attendant toutes procédures contre sa personne et sa propriétés sont suspendues. Par ordre de la cour. Bureau du greffier, 4 juin 1836.
6 juin—7,2ps P. A. GUYOL, Dép. Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—No. 8932—William H Sumner & Cie. Brown & Erwing et Charles Ely contre A. McLean—pour une cession forcée. Présent l'honorable Charles Maurian, juge. Un ordre de séquestre est lancé contre la propriété de A McLean, qui pourra être trouvée dans la juridiction de cette cour, une assemblée des créanciers dudit A. McLean aura lieu dans l'étude de Félix Grima, notaire, samedi 9 juillet prochain, pour nommer des syndics qui devront prendre possession de la propriété de l'insolvable et la régir au profit de ses créanciers absens; et en attendant, il est ordonné que toutes procédures contre sa personne et ses propriétés soient suspendues. Extrait des minutes. Bureau du Greffe, 6 juin 1836.
7 juin—9,2ps ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No 8944. Ambroise Theriat contre ses créanciers. Après lecture et enrégistrement de la pétition et du tableau dans cette affaire, il est ordonné par la cour que les créanciers de l'insolvable aient à déduire, en pleine cour, leurs raisons, vendredi, 1er juillet prochain, pourquoi il ne serait pas déchargé conformément à la loi; et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Extrait des minutes.—Bureau du Greffe—Nouvelle Orléans, 9 juin 1836.
10 juin—6,2ps ARMAND PITOT, greffier.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Succession de J. Kernion—Avis est par le présent donné aux créanciers de la sus-dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Marie Rose de Volant Labarre, Veuve de Pierre Guermeur Huchet Kernion, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et la dite Veuve Kernion déchargée de ses fonctions et de toute responsabilité.—Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
9 juin Register des Testaments.

Vingt cinq Piastres de Récompense.
Parti marron depuis vendredi matin, 10 juin, le nommé RO[illegible], âgé d'environ 19 à 20 ans, d'environ 5 pieds 5 ou six pouces, parlant français et anglais; ouvrier ébéniste et d'une physionomie riante, il a perdu la première phalange du doigt indicateur de la main gauche et a une cicatrice à la tempe gauche. La susdite récompense sera payée par le soussigné à quiconque le ramènera à son domicile, ou le logera dans une des geoles de l'Etat. Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas lui donner asyle sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois. JEAN ROUSSEAU. rue de Chartres,
13 juin—6 entre Toulouse et St. Louis.

$50 de Récompense seront payées à quiconque logera dans une des geoles de cet état, ou ramènera au soussigné le nègre JIM, autrement JIM MILLER, parti marron dans le mois de mars, âgé de 22 ans, taille de 5 pieds 6 ou 7 pouces, teint assez clair, charpentier de son état, parlant anglais et français et se faisant passer pour libre. Il a une cicatrice sur le front à la naissance des cheveux et une autre audessus du poignet du bras gauche.
On le croit à Cincinnati. Lorsqu'il est à la Nlle-Orléans il se tient d'ordinaire aux encoignures des rues du Camp et Girod, du Camp et Poydras, de Poydras et de la Levée. W. E. KENNEDY,
14 juin—3 181, rue de la Douane.

DETENU à la geole de la paroisse Jefferson, le nègre MANUEL, appartenant à Mr. Nicaud. Le propriétaire est invité à le réclamer conformément à la loi.
1 juin J. CHARBONNET, shériff.

$25 DE RECOMPENSE—Parti marron samedi 21 du courant, un nègre nommé JIM ou JAMES, taille de cinq pieds quatre pouces, très noir, âgé d'environ 40 ans; il a été acheté le 25 mars 1835, de la succession P. M. A. Peychaud, et a demeuré ces dernières années près de Covington. Il cherchera à se faire passer pour un dévôt.
Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur et toutes autres personnes, sont particulièrement avertis de ne point donner asyle au dit nègre, sous les peines les plus sévères portées par la loi. La récompense susdite et tous les frais raisonnables seront payés pour son arrestation. A. G. WILSON,
23 mai no. 21, rue du Bassin.

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE
Parti marron du Bassin Caron elet, depuis le 7 de ce mois, le nègre nommé WESH, taille d'environ cinq pieds huit pouces, d'une assez forte complexion; il est d'autant plus reconnaissable que l'œil gauche lui manque, ainsi que les cheveux du côté gauche de la tête. Il a également une cicatrice à la figure, et une autre à la poitrine. Il parle le français et l'anglais et est âgé de 26 à 28 ans. La récompense ci-dessus sera payée à celui qui le conduira dans une des geoles de cet Etat
Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis en vertu des lois de cet Etat.
20 mai J. B. ORY.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.—Partie marronne, le 5 de ce mois, l'esclave Anne, mulatresse foncée ou griffonne, âgée d'environ 24 ans, parlant anglais et français; il lui manque quatre de ses dents de devant à la machoire supérieure; elle parle bas; sa taille est d'environ 5 pieds 3 pouces, elle est cuisinière et blanchisseuse, assez intelligente, baisse la tête quand on lui parle et appartenu à Mr. Blanc.
La récompense promise sera payée à quiconque l'arrêtera et $50 pour les renseignemens positifs qui amèneront la condamnation de la personne qui la retient chez elle. Toutes personnes sont averties par les présentes de ne point recevoir la dite esclave, sous peine d'être poursuivies selon toute la rigueur des lois. S'adresser au no. 20 rue St-Louis.
25 mai—6f 2ps

VINS DE BOURGOGNE—6 Caisses Clos-Vougeot et Volney, à vendre pour clore une facture, par VIDAL & LONGIS.
24 mai St Louis, 65

BOUCHONS—15000 bouchons fins, de Bordeaux, à vendre par VIDAL & LONGIS,
24 mai St. Louis, 65

VINAIGRE—en barils et en demi barriques, à vendre par VIDAL & LONGIS,
24 mai St. Louis, 65

Ventes à l'Enc[an]

PAR FERNANDE[illegible]
IL sera vendu lun[illegible] Banks, à midi:
24 terrains dans l'[illegible] vandais, entre les rues [illegible] drews.
Huit terrains dans l'Ilet no 157, dans le faubourg Livaudais, adjacent au faubourg Lafayette, entre les rues St. David et St. Andrew.
Quatre vingt-seize terrains sis à Carrollton entre les rues Hamilton, Jackson, Onzième et Douzième, lors du fleuve et marqués A B C et D; les plans seront exhibés à l'Arcade.
Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis, not. aux frais des acquéreurs.

PAR JOHN M. BACH.
IL sera vendu vendu vendredi 17 juin, à midi, à l'Arcade de Banks:
Deux terrains sur la rue St. Jacques, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, avec les bâtisses qui sont dessus. Ces terrains sont dans le second ilet après les Water Works, et près du fleuve. Conditions à la vente. 7 juin

PAR JOHN M. BACH
IL sera vendu vendredi, 1 juillet, à midi, à la Bourse Hewlett, par ordre de la cour de paroisse et la ville de Nouvelle Orléans, les propriétés suivantes, savoir
8 terrains situés dans la paroisse de Jefferson, ville de Carrollton, Ilet no 130, achetés de Prudos et Damien et entièrement payés, à l'exception de 660.
Deux terrains, à l'encoignure des rues Union et St. Jean Baptiste, au faubourg Marigny.
Conditions. 6, 12 et 18 mois de crédit. 7 juin

PAR JOHN M BACH.
IL sera vendu, samedi 18 juin, à midi, à la Bourse Hewlett le négrillon Alexandre, âgé de 16 ans.
Le dit esclave a déjà été vendu par moi, par ordre et pour compte de Wm Brand, le 12 mai dernier, à Mr Leron, mais l'acquéreur n'ayant pas rempli les conditions de la vente, ledit nègre sera vendu pour son compte et en cas qu'il arrivât quelque accident audit nègre avant la vente, Mr Leron serait tenu responsable de la première adjudication.
Conditions à la vente. 7 juin

PAR JOHN M. BACH.
IL sera vendu, vendredi 17 juin, à midi, à la Bourse de l'Arcade, deux Terrains situés dans l'Ilet No 28 et numérotés 1 et 2, conformément au plan. Les dits lots ont déjà été adjugés à l'enchère à Mr James Bagley, mais attendu qu'il n'a pas rempli les conditions de la vente, ils seront vendus de nouveau pour son compte.
Conditions—Un cinquième comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction. Actes de vente pardevant W Y Lewis, notaire, aux frais des acquéreurs. 7 juin

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu vendredi le 17 de juin courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, 3600 acres de terre situés sur le côté Est de la baie de la Mobile, à 12 milles de distance de la Mobile.
Une grande partie de ces terres se trouve située dans le voisinage de la ville d'Alabama et sera vendu par lot de dix acres. Conditions à la vente. Le plan de ladite propriété est exposé à la Bourse Hewlett.
1 juin

EN DEMANDE—Actions de banques de l'Etat de la Louisiane et des Citoyens, de la ville et de la campagne; de des Compagnies d'Assurances de l'Océan et de l'Ouest, par
4 juin EDWARD GOTTSCHALK, courtier.

TROIS chaudières en cuivre, à vendre par
4 juin KOHN, DARON & Co. 28 Bienville

RECU par le navire Arab, de Liverpool: Egoïnes fines et communes, scies à raser, dos en cuivre et en fer, scies à couteaux, lames de scies, passepartouts de 6 à 7½ pieds de long, limes assorties, ciseaux et gouges pour charpentiers, do. pour menuisiers et tourneurs, fers doubles et simples pour varloppes, galères et rabots, couteaux à deux manches, perces-vin, villebrequins, petits coffres d'outils, mèches de villebrequins fusils pour bouchers, couteaux à bouchers et cordonniers, couteaux avec ou sans fourchettes, un grand assortiment de couteaux de poche et canifs, couteaux à ressorts, canifs de Rodgers & Son, rasoirs fins et superfins, ciseaux pour dames et à tailler, ciseaux pour tailler les arbres, couteaux à dessert et pour enfans.
1 juin J LABADIE, 59 rue de la Levée.

MAGASIN DE NOUVEAUTES,
A l'instar de Paris, en gros et en détail
GAULHIAC & Co, rue de Chartres, no 174, encoignure Jefferson, viennent de recevoir par le navire Salem, un assortiment de parfumeries fines en crême d'amandes amères, crême de concombre, dito de limaçon, savons à la rose et d'amandes, dito des dames. poudre surfine, le régénérateur des cheveux, philotrix, etc. mucilage, poudre de Liban. sélénite pour la teinture des cheveux; peignes à nœuds en écaille, à tirer et à chignon, do, en buffle de toute façons, brosses de toute espèce, nattes dites fausses queues, perruques d'hommes et de femmes; toupets métalliques et à crochets, tour à bandeaux lisses, raies de chair, frisettes et anglaises, coiffures faites pour les dames, etc. 1 juin

MOULINS à coton—Les soussignés ont reçu un assortiment complet de ces moulins de l'Aigle reconnus supérieurs, avec une monture en bois ou en fonte, et des grilles à fourneaux trempées, qu'ils offrent en vente, avec une parfaite garantie et des conditions avantageuses.
Wm. G. HEWES, 47, rue du Camp.
N. B.—Les soussignés se chargent de faire fabriquer des moulins à scie de tous genres; on peut en voir des modèles dans leurs bureaux. 22 av

ON a besoin de deux bâtimens, de 150 à 200 tonneaux, pour aller à Sisal et de là à New-York
S'adresser à (22 mai) J. PRATS & Fils.

FARINE et Whiskey—600 barils Farine, marque Baker, 264 do Whiskey, en débarquement du bateau à vapeur Farmer, à vendre par
ORSIN & MIGNON,
16 mai 7, Nouvelle Levée.

A VENDRE—Madapolans, Velveteens; Indiennes bleu d'azur, do bleue indigo; lastings; estampados bleus; flanelles imprimées; coton à coudre; beavertcens; satteens; draps, batistes; jaconas, aussi euchroma rouge et brun; minéral nouvellement découvert pour peindre les bâtimens et les préserver des effets de l'air et des mauvais temps. S'adresser à
JOHN KILSHAW,
8 juin No. 30, rue Bienville.

GOUDRON—70 barils goudron, en bon état, à vendre pour clore un compte de consignation par
17 mai W E & R MURPHY, 132 Bassin.

A Vendre par les soussignés, rue St. Louis, No. 65 entre Royale et Chartres.
12 pipes et demie Cognac d'importation directe,
200 caisses vin St. Estèphe Médoc,
200 do do St. Julien 1822,
50 do do Léoville 1828,
75 do do Haut Sauterne,
15 do do Curaçao surfin,
25 do do Liqueurs assorties,
15 do do Absinthe Suisse,
Vins de Bourgogne, Clos Vougeot et Volnay.
Vins blancs en barils, et un grand assortiment de vins rouges en barriques et demis barriques
9 mai VIDAL & LONGIS

DEMANDE D'ACTIONS—On trouvera le placement d'un certain nombre d'actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane, du Commerce, de l'Etat de la Louisiane, de l'Union, et des Chambres d'Assurance des Négocians, de l'Océan, aussi de la compagnie du chemin à coulisse du lac Pontchartrain, en s'adressant au No. 119 rue Royale. 7 juin—6

ACTIONS A VENDRE—De la Banque de Cité, des Améliorations, de la Chambre d'Assurance de l'Atlantique à des prix très modérés. S'adresser au No. 119 rue Royale. 7 juin—6

DEMANDE—Deux cuisiniers ou cuisinières, bons sujets et bien recommandés seront immédiatement placés à des prix très avantageux. Pour plus amples informations, s'adresser au No. 119, rue Royale. 7 juin—6

FARINE—1000 barils superfine, à vendre par
9 juin G DORSEY, 39 Nlle Levée.

AVIS—C. A. FESSARD, ouvrira le premier de Juin prochain, à son nouveau domicile, rue St Philippe, No. , maison haute du Docteur Martin, entre les rues Royale et Bourbon,
UN COURS D'ENSEIGNEMENT
De lecture, d'écriture, de grammaire française et d'arithmétique pratique et commerciale, pour les enfans de couleur; la tenue des livres sera également enseignée aux élèves suffisamment avancés.
A dater de la même époque, il donnera un cours pratique de tenue de livres en partie double, alternativement les lundis, mercredi et vendredi pour les blancs, et les mardi, jeudi et samedi pour les personnes de couleur; de 7 à 9 heures du soir.
24 mai—1m 2fps C. A. FESSARD.

ESCLAVES—On demande dix jeunes nègres, robustes et sains, de 18 à 25 ans. Ils devront être acclimatés et parfaitement garantis.—S'adresser au bureau des ouvrages du Gaz, passage de la banque, à DAVID J. ROGERS.
Ingénieur des ouvrages du Gaz, de la Nlle. Orléans.
27 mai—

AVIS—Le soussigné ayant terminé ses ventes du prie les personnes ayant des marchandises dans son arrière magasin, de vouloir bien les faire enlever, M Duffy, chargé de ces affaires étant sur le point de partir pour New York. Les personnes qui ont effectué des ventes sont priées de venir régler dans dix jours; les personnes qui doivent sont priées de venir solder leurs comptes. JOHN M. BACH,
4 juin-10 58 Arcade de Banks.

100 CAISSES chapeaux de castor, à vendre par [7 juin] R. GRONING & Co.

CHAPEAUX gris de Russie.—En débarquement de la barque Joséphine, de Philadelphie, 10 caisses chapeaux gris, de la forme la plus à la mode, à vendre par 4 juin J EVANS & Co. 10 Chartres.

CHAPEAUX de Soie.—60 caisses chapeaux surperfins, à la gomme élastique, très légers, imperméables, à vendre par
4 juin J. EVANS & Co. 10 rue de Chartres.

AVOINE et Mais—6 barils d'avoine et 60 barils de maïs, reçus par le steamer Madison en magasin et à vendre par
3 juin R GRONING & Co.

HARICOTS—50 barrils Haricots Rouges, reçus et à vendre par Robt. M WHITE,
2 juin 25, rue des Magasins.

VIN DE BORDEAUX—300 barriques vin de Marseilles, 200 quarts Madère de Marseille; 300 do Malaga sec; 50 balles amandes à coque dure. 10 do do à la main; 8 do. do. douces; 50 caisses liqueurs surfines assorties; 10 do absynthe; 40 malles parfumerie française, à vendre par
1 juin THOMAS BARRETT & Co.

CIDRE—100 barils cidre du nord, en débarquement du navire John Sergeant, à vendre par
1 juin R M WHITE, 25 rue des Magasins.

A VENDRE—Une résidence de campagne à la Passe Christian, d'un demi arpent de face sur 40 de profondeur, avec une maison neuve, cuisine, chambres à domestiques, four, puits. &c. Le titre de propriété est incontestable, ce lot étant dans la concession de Charlot. S'adresser à
27 mai ED. GOTTSCHALK, cou[rtier]